



Rénouvellement de carte de séjour étudiant

Par **Ramahavonjy**, le **24/09/2009** à **12:15**

Bonjour,

Je suis étudiante, détentrice d'une carte de séjour étudiant. J'ai redoublé cette année et j'ai très peur de ne pas encore valider mes études l'année prochaine car je viens d'apprendre que je suis enceinte.

Ma situation ne me permet plus d'aller à la fac après 4 mois et il y a une risque que je doive redoubler de nouveaux. Cependant, j'ai pensé au cours à distance car cela me permet de me reposer et d'étudier à la maison et, j'en suis sûre que je pourrais réussir.

Mes questions sont les suivantes :

- est ce que la préfecture délivre les cartes de séjours étudiant grâce au formation à distance ?
- si jamais je redouble encore l'année prochaine est-ce que je devrai quitter le territoire français ? en sachant que mon mari est en France et détenteur de carte de séjour étudiant ?
- ou est ce que je pourrais faire des recours en s'appuyant sur ma situation ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:44**

Bonjour,

vos cas est tout à fait défendable mais je vous conseille de rester dans la filière générale.

En effet, le titre étudiant est renouvelé en considérant:

- l'assiduité
- la progression sérieuse des études
- la cohérence des changements d'orientation
- les ressources

Si vous mettez en danger deux de ces critères; cela compliquera votre situation.

Pour vous rassurer; sachez que le renouvellement peut être refusé à la suite d'un troisième échec lors de la préparation des deux premières années de licence.

Dans votre cas, il s'agirait donc seulement du second échec et en plus il serait tout à fait justifiable.

Libre à vous de prendre des cours à distance en parallèle pour assurer une certaine réussite; mais les préfectures n'apprécient pas ce genre d'études donc gardez bien votre inscription en fac.

Par Trisha, le 14/11/2009 à 00:18

Bonsoir,

Je suis également une étudiante étrangère...

Malheureusement pour moi, j'ai raté deux fois ma 3^{ème} année, et cette année j'ai dû demander une dérogation(la première d'ailleurs)...J'ai déposé mon dossier comme d'habitude pour le renouvellement de mon titre de séjour...

Trois semaines après, la préfecture m'a envoyé une lettre recommandée, attestant qu'elle refusait de renouveler ma carte, car je n'étais pas sérieuse et motivée, que je n'ai toujours pas de diplôme après 6 ans sur le territoire français.

Faut avouer aussi, que je n'ai pas eu un parcours assez facile, il y a eu le décès de ma mère, une année de dépression, problème finances, et le 2^{ème} semestre de l'année 2008-2009, on a eu la grève, blocage de la fac, on n'a pas pu avoir des cours dans de bonnes conditions, forcément j'ai raté le semestre...j'ai déjà pris un avocat, mes profs m'ont rédigé des lettres pour confirmer mon assiduité en cours...pour le décès et la dépression, j'ai aussi les papiers qu'il faut...de plus je vis en couple, avec une personne qui a fait une demande d'asile, le tribunal administratif lui a déjà accordé le non retour dans son pays, maintenant il n'attend que la réponse de la commission,

Quelles sont mes chances que la préfecture accepte mon recours?? et ce que je n'ai pas compris c'est le fait que j'ai une copine de la même nationalité que moi, qui est arrivée une année avant moi, qui a triple aussi sa 3^{ème} année, a obtenu facilement ses papiers...quelles en sont les critères?? c'est purement de l'injustice!!!

Merci cordialement,

Trisha

Par anais16, le 15/11/2009 à 09:51

Bonjour,

vous avez assez bien résumé le système de renouvellement des titres étudiants: de l'injustice!

Je pense qu'il faut malgré tout faire un recours contentieux au tribunal administratif, avec tous les documents que vous mentionnez.

Veillez bien à faire ce recours dans le mois suivant la décision de refus de la préfecture, car après ce ne sera plus possible.

Pour le recours gracieux devant la préfecture, il faut aussi le tenter mais ce type de recours n'abouti que très rarement. Il faut donc le faire en parallèle au recours contentieux.

Par **espoir29**, le **30/05/2013** à **23:47**

Je suis étudiant en L3 et j'ai redoublé l'L3 en plus d'un échec en école d'ingénieurs. Donc si je rate cette année je serai dans le cas des 3 échecs et donc refus du renouvellement du titre de séjour. Cependant, je voulais savoir s'il existe des exceptions pour que je puisse avoir mon titre de séjour car cette année par exemple j'étais malade plusieurs fois et je souffre d'une allergie des acariens donc je pourrai avoir un certificat médical qui justifie ceci. Que seront mes chances pour que je puisse poursuivre mes études en France ??

Je suis vraiment perdu ...

En vous remerciant .

Par **kpc**, le **23/09/2013** à **07:55**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère et Je souhaite avoir des renseignements concernant les étudiants en thèse.

J'ai du changer 2 directeurs et donc deux thèses en sciences, avant de changer d'orientation en psychologie, changement accepté et j'ai eu ma carte de séjour.

Cette première année de thèse, qui est administrativement la 3e, s'est mal passée car le sujet est très difficile.

Je dois suspendre ma thèse, pour que l'année ne compte pas, mais du coup, je n'ai plus aucune issue pour renouveler mon titre? si je trouve un travail qui n'est pas équivalent à mon niveau d'études (m2 recherche donc à débouché de thèse obligatoirement), je n'ai pas d'autres solutions envisageables? surtout que pour les thèses, je justifiais à chaque fois qu'à la fin de la thèse je rentrerai ds mon pays d'origine ou trouverai un post doc.

mon dossier a quand meme été reçu 3 fois et accepté à chaque fois, mais là j'arrive à bout et je souhaite gagner au moins encore un seul renouvellement.

avez-vous des pistes pour moi? en vous remerciant.

Par **tsenda**, le **18/10/2013** à **15:45**

bonjour

il faut savoir qu'au bout de 3 echecs, le dossier de renouvellement risque d'etre refuse par la prefecture,, je te conseille d'essayer de trouver un travail avant la fin de validite de ton titre de sejour actuel qui porte la mention "etudiant" , dans le cas d'une promesse d'embauche il faut demander le changement de statut d'etudiant a salarier,, attention il est indispensable d'avoir un diplome francais, et dans ton cas tu as deja un M2 recherche,, il faut trouver maintenant un employeur qui t'embauche,, et si non il y a une possibilite d'avoir un autre titre de sejour etudiant mais il te faut un bon dossier et une bonne excuse (maladie grave, problemes de famille serieux) un conseil: avant de deposer la demande de renouvellement prepare un dossier beton avec le max de justificatif pour eviter les galeres des recours gracieux en cas de refus

bonne chance et bon courage

Par **King222**, le **11/07/2014** à **18:33**

Ce que je souhaite savoir c'est qu'il faut éviter 3 échecs de la même classe ou bien de toute la licence?

Par **aguesseau**, le **11/07/2014** à **20:25**

bjr,

les textes relatifs au titre de séjour étudiant ne donnent, à ma connaissance aucun chiffre, mais ils exigent ;

- être assidu dans vos études.
- de se présenter aux examens.
- une progression dans vos études.
- une cohérence dans votre cursus.

cdt

Par **Kevin06**, le **06/09/2014** à **20:23**

Bonjour

Suite a une deuxième réorientation , Je viens d'être accepté dans un BTS en première année.J'ai raté une première année. En information et communication en 2011 . J'ai décidé de me réorienter en histoire géographie .en 2012 et j'ai perdu deux ans. On compte alors 3 redoublement . Pensez vous qu'avec mon inscription en BTS . Je pourrais obtenir un renouvellement du titre de séjour dans la préfecture du val de marne .

Merci .

Par **Kevin06**, le **06/09/2014** à **20:40**

Bonjour

Suite a une deuxième réorientation , Je viens d'être accepter dans un BTS en première année.J'ai raté une première année. En information et communication en 2011 . J'ai décider de me réorienter en histoire géographie .en 2012 et j'ai perdu deux ans. On compte alors 3 redoublement . Pensez vous qu'avec mon inscription en BTS . Je pourrais obtenir un renouvellement du titre de séjour dans la préfecture du val de marne .

Merci .

Par **citoyenalpha**, le **07/09/2014** à **15:34**

Bonjour

la délivrance d'un titre de séjour dans votre cas n'est pas de droit il le peut être délivré à titre discrétionnaire par la préfecture.

Par conséquent il est impossible de donner une réponse positive ou négative à votre question

Restant à votre disposition

Par **nyainami**, le **08/09/2014** à **13:41**

Bonjour,

je suis étudiante, arrivée en France en 2011. J'ai commencé mes études en France avec un master 1 que je n'ai pas réussi. j'ai donc changé de spécialisation mais rester dans a peu près la même filière (spécialisation qui correspond plus à ma licence), et réussi mon master 1. Maintenant je suis en master 2. Ayant fini les cours en avril dernier, avec tous les examens réussis,pas de deuxième session a repasser, je suis à la recherche de stage pour pouvoir valider mon master. Je n'ai pourtant pas pu trouver jusqu'à maintenant, et l'année universitaire va bientôt se terminer. Ma responsable de formation me propose le redoublement, pour pouvoir chercher un stage et valider mon année. Mon titre de séjour expirant le 22 septembre, j'ai ainsi déjà pris rendez-vous à la préfecture de val de marne pour un renouvellement étudiant.

Mes questions et craintes sont les suivantes:

1) est-ce que la préfecture va refuser ma demande de renouvellement, sachant que j'ai déjà échoué une fois en M1 (changement de spécialisation considéré comme redoublement), et que je vais encore redoubler (en M2) pour mon stage, ce qui fait en tout 2 redoublement? j'ai cru comprendre qu'on a droit qu'à un seul redoublement par cycle, et qu'un master ne peu pas se faire en plus de 3 ans.

2) entre-temps j'ai déménagé dans le 93. Est-ce que la préfecture du 93 est plus stricte en terme de dossier,et donc de possibilité de refus que celle du 94?

merci par avance.

Par **citoyenalpha**, le **08/09/2014 à 16:27**

Bonjour

effectivement un redoublement peut entraîner le refus de délivrance du titre de séjour
Toutefois les préfecture ont un pouvoir d'appréciation discrétionnaire en la matière.

Demandez à votre responsable formation un courrier expliquant votre situation à l'appui de votre demande de titre de séjour.

Restant à votre disposition.

Par **chandoi**, le **10/06/2015 à 15:29**

Bonjour,

2010-2011 : L1 ECO

2011-2012 : L1 ECO

2012-2013 : L2 ECO

2013-2014 : Semetre 2 L2 ECO

2014-2015 : L3 ECO

C'est possible de recevoir le titre séjour pour 2015-2016 en L3 ECO ?

Par **fotakèr**, le **11/07/2015 à 13:47**

Bonjour,

2013/2014 - M2 validé

2014/2015 - inscription en un second M2 mais abandonné

Parceque j'ai trouvé une inscription en doctorat (SANS BOURSE)

J'ai passé cette année avec mon titre étudiant fourni sur la base de mon second M2.

Pour le renouvellement l'année prochaine, puise je demandé un titre "étudiant" pour mon inscription en deuxième année doctorat sachant que je n'ai pas de bourse et je compte fournir une prise en charge par un paticulier ?

Pourriez vous me répondre ?

Je vous en remercie

Par **soloy**, le **22/07/2015** à **16:08**

Bonjour,

Je sollicite votre clairvoyance concernant une situation délicate. Il s'agit d'un étudiant étranger boursier de son pays d'origine inscrit à l'université. Après avoir passé la 1^{ère} année licence avec succès, suite à des problèmes familiaux et personnels, il est tombé dans la dépression en 2^{ème} année de licence et a donc arrêté d'aller en cours. Il s'en suit que sa bourse a été suspendu et son titre de séjour expirera dans 2 semaines.

Ayant pris conscience de ses erreurs, il souhaiterait pouvoir se réinscrire mais le problème est qu'il sera sans papier et pour avoir les papiers, il faut avoir une inscription. On rentre dans une spirale sans fin.

Que peut - on faire dans ce cas pour régulariser sa situation?

Merci d'avance de vos réponses respectives.

Par **MNKL**, le **02/10/2015** à **13:09**

Je suis étudiant tunisien en France depuis l'année scolaire 2012/2013.

2012-2013: M1 mais j'ai redoublé car j'ai eu des problème d'hébergement et j'ai raté le premier semestre

2013-2014 : M1 : j'ai aussi raté mon année car j'ai cherché un boulot et j'étais victime d'une arnaque, entre temps j'ai trouvé un boulot et je travaille encore, je suis actuellement étudiant salarié

2014-2015 : je rate encore mon année, je suis vraiment excellent dans mes études, et je c pas ce qui c passé, j'ai déjà eu ma licence mention bien. Je désire donc continuer mes étude, changer de parcours peut être mais je souhaite rester et coté boulot ça avance bien, je ne veux pas tout perdre. Comment faire avec la préfecture pour éviter le refus?

Merci bcp

Par **adeladel83**, le **09/10/2015** à **18:04**

bonjour

enfaîte je voulais vous poser une question concernant mon titre de sejour je suis venu en france en 2012 jai obtenu mon master2 la même année avec mention jai fais une deuxième inscription en master2 aussi pour la première année et pour cause de maladie "accident" je suis pas allé au premier semestre et jai assisté au deuxième j'ai refais l'année en master "cette année" jai eu tout les modules pour cette année mais le hic c'est que je suis arrivé en retard pour ma soutenance car j'etais en stage et le directeur na pas voulu me faire soutenir il ma dit les sessions sont fermé tu es en retards tu dois refaire l'année et venir pour soutenir l'année prochaine que dois je faire pour la préfecture je risque d'être renvoyer ?? dois je donner un justificative

ps :mon relevé de note comporte des bonnes notes il manque que la note du stage que jai terminé et la soutenance

je suis en corse

merci pour votre réponse

Par **florant**, le **20/06/2016** à **16:01**

salut tout le monde je suis arrivé en France en 2014/2015 pour faire une licence3 en France a l'université d'orleans malheureusement je l'ai pas validé.je reprend la même licence 3 en 2015/2016 et je la valide pas encore.je voudrais savoir si je pourrai renouveler mon titre de séjour pour 2016/2017 car cela m'inquiète beaucoup ces temps ci.merci tout le monde

Par **yacinen**, le **22/04/2018** à **01:50**

Bonjour,

S.V.P , j'ai besoin d'aide , en fete je suis étudiant j'ai un diplôme de master en 2016 après j'ai fais une autre formation de master 2 de matériaux , j'ai redoubler l'année et pour cette année c'est mon j'ai validé mon premier semestre mais par contre j'ai pas trouvé un stage , et mon père à eu un cancer en Algérie ce qui fait meme si j ai trouvé un stage je le bloque pour y aller le voire , ma question est es-que c possible que je renouveler cette année avec cette formation malgré c'est mon deuxième redoublement et je joindre avec mon dossier le certificates medicals de mon père plus le relevé de note de mon premier semestre validé ou bien c risqué et je doit trouver une autre solution CDS commercial par exemple merci pour votre aide et votre RDX je suis vraiment iniquité ,
stp c ma 3 eme anné en france 2015/2016 M2 génie chimique validé 2016/20 17 M2 matériaux pas validé 1 er semestre deuxième défailant pas de stage 2017/2018 1er semestre validé deuxième défailant (pas de stage)puis la maladie de mon pere qui m'enpeche de faire un stage cette année svp qsq vous pouvez me conseiller

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2018** à **04:11**

Bonjour

Vous pouvez obtenir un renouvellement de votre titre de séjour à condition de justifier SERIEUSEMENT votre deuxième redoublement.

Effectivement l'annonce du cancer de votre père ainsi que l'impossibilité de trouver un stage peut être pris en considération.

Toutefois je ne pourrais vous garantir de la décision de la préfecture dont vous dépendez.

Restant à votre disposition

Par **hiya**, le **09/10/2018** à **17:29**

Bonjour,

je suis étudiante algérienne, je suis depuis 2 ans en France, ma première année de master était facile et je l'ai validé avec succès. En revanche, ma deuxième année était difficile, c'était un master en anglais, j'ai eu des difficultés qui m'en ont poussé à abandonner et changer de formation et cette année j'ai trouvé une inscription pour un DU. ma question est: est-ce que j'aurai des problèmes à la préfecture sachant que j'ai passé que 3 examens sur 9 mais avec un justificatif médical. merci d'avance

Par **amajuris**, le **09/10/2018** à **20:24**

bonjour,
vous pourrez effectivement avoir des soucis avec votre titre de séjour car il existe des conditions de réussite et d'assiduité dans vos études.
salutations.

Par **hiya**, le **09/10/2018** à **21:32**

je ne comprends pas!!!! j'ai un justificatif médical et une lettre explicative. vous pensez que ça va pas le faire???? sachant c'est mon premier échec. merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018** à **02:00**

Bonjour

Une possibilité n'est pas une certitude. En cas de renouvellement ou de changement de filière la préfecture étudie votre dossier pour vérifier la cohérence et le sérieux de votre situation d'étudiante.

En général pour un premier "échec" les préfectures sont bienveillantes.

Au vu du contenu de votre post vous avez beaucoup plus de chance de recevoir votre renouvellement. Mais on ne peut vous le certifier au vu de la législation.

Restant à votre disposition

Par **hiya**, le **10/10/2018** à **11:30**

Bonjour

je vous remercie, auriez-vous un modèle de lettre explicative?